Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 7 (1869)

Heft: 4

Artikel: L'instruction en Amérique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180318

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

HPERNA HPER H. A HEADADAN HEARING :

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'instruction en Amérique.

Notre consul général à Washington, M. John Hitz, vient d'adresser au Conseil fédéral, en date du 9 décembre 1868, un rapport sur le régime scolaire de l'Amérique du Nord. Ce document, du plus haut intérêt, mérite d'être connu; aussi nous empressonsnous d'en soumettre une analyse à nos lecteurs.

On ne rend pas toujours justice à l'esprit progressif des Américains, notamment en ce qui concerne l'instruction publique, tandis que c'est précisément dans cette branche que la République fait les plus louables efforts.

L'organisation scolaire se perfectionne chaque année, surtout en ce qui a trait à la disposition des maisons d'école; dans les Etats du Sud, même, tels que Washington et Nashville, on trouve des maisons qui peuvent servir de modèles. Le mobilier des salles d'école et les appareils d'une construction pratique se confectionnent dans des ateliers spéciaux, dont l'un des meilleurs et des plus considérables appartient à un Suisse, M. Uhlinger, à Philadelphie. Les livres employés dans les écoles primaires sont généralement supérieurs aux livres européens.

La sollicitude des Américains ne s'arrête toutefois pas aux écoles du degré inférieur; elle s'étend aussi à l'instruction supérieure pour laquelle ils font tout ce qui peut en assurer le développement.

Par une loi votée le 2 juillet 4862 (en pleine guerre civile), il est assigné 30,000 acres de terrain (près de 34,000 arpents suisses) à tout sénateur ou représentant d'un Etat qui aurait l'intention de fonder un collège ou une université dans l'intérêt de l'agriculture et des sciences mécaniques.

L'Etat de New-York, par exemple, a acquis de cette manière 900 mille acres des terres de l'Etat (158 lieues carrées, environ). Il a résolu d'affecter la totalité du revenu de cette immense propriété à un seul établissement, celui déjà fondé par M. Ezza Cornell dans son lieu d'origine, Ithaca. Les conditions de cette donation étaient que M. Cornell s'engageât à doter cette université d'une somme de 500 mille dollars, soit 2 1/2 millions de francs et qu'un élève de chacun des 128 arrondissements électoraux qui se serait distingué dans l'examen scolaire serait admis gratuitement dans un des colléges publics de cet établissement.

M. Cornell a accepté cet engagement, mais il ne

s'en est pas tenu là; il a donné, en outre, un magnifique domaine de 200 acres, avec une ferme modèle, pour l'enseignement des sciences rurales, plus une collection valant au moins 10,000 dollars pour l'enseignement de la géologie et de la paléontologie, et d'autres dons d'une valeur d'environ 25,000 dollars.

M. Cornell a, en outre, dépensé 800 mille dollars pour la mise en exploitation des terres cédées par le Congrès; quelques années auparavant, il avait donné 400 mille dollars pour la fondation d'une bibliothèque publique à Ithaca, avec de grands auditoires, annexes de l'université.

L'université Cornell, ainsi appelée du nom de son fondateur, dispose ainsi du capital de fondation suivant:

990,000 acres de terres franches

d'impôt 1,980,000 dollars Donations diverses de M. Cornell 850,000 »

2,830,000 dollars

soit 14 millions de francs environ.

Si la dixième partie seulement de cette somme pouvait arriver à l'adresse du canton de Vaud, il y aurait de quoi faciliter singulièrement les bonnes intentions de nos gouvernants à l'endroit de l'instruction.

Le plan d'études de l'Université Cornell est essentiellement pratique et les intentions du fondateur ont été de le mettre à la portée du plus pauvre comme du plus riche; aussi un jeune homme sans fortune, mais désireux d'apprendre, est-il reçu à titre gratuit, non-seulement pour l'enseignement, mais encore pour la nourriture et le logement. Les langues vivantes ont la préférence sur les langues mortes; des chaires de mécanique industrielle, d'agriculture pratique et expérimentale, d'art vétérinaire, de géologie appliquée à l'agriculture, de sciences politiques, d'économie rurale, etc., viennent s'ajouter aux nombreux enseignements ayant un caractère plus général.

L'enseignement est confié à deux catégories de professeurs: les professeurs résidants, hommes jeunes, capables, énergiques, désireux de se créer une carrière, et les professeurs non résidants, choisis parmi les célébrités des Etats-Unis d'Amérique. Notre illustre compatriote Agass 2, qui réside actuellement à Ithaca, est du nombre des professeurs non résidants de cet établissement.

Afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes, d'admission gratuite que reçoit l'administration de l'Université, M. Cornell a imaginé de rétribuer les étudiants pour les travaux manuels qu'ils sont disposés à entreprendre en dehors de leurs études; un domaine de 300 acres est mis à leur disposition et ils peuvent s'y livrer à la culture de tous les produits qui servent à la nourriture; des ateliers sont munis de toutes les machines nécessaires au travail du bois et des métaux; pour tous ces travaux, les étudiants sont rétribués au taux du salaire ordinaire de la main-d'œuvre.

M. Hitz ajoute encore quelques observations concernant le personnel enseignant américain. Les classes primaires et secondaires des écoles publiques sont généralement occupées par de jeunes institutrices qui ont été, en partie, formées dans ces mêmes écoles. Ces personnes sont intelligentes, très actives et savent parfaitement maintenir la discipline. Les enfants apportent à leurs leçons un esprit plus joyeux et attentif qu'à celles données par des instituteurs plus âgés, qui ont moins de sympathies pour les sentiments de l'enfance que leurs collègues du sexe féminin. Ces maîtresses, d'ailleurs, perfectionnent constamment leur instruction; il n'y a pas d'arrondissement scolaire qui n'ait sa section pédagogique, où des hommes de science viennent chaque samedi donner des leçons sur différents sujets.

A Washington, on n'admet que des institutrices célibataires; dès qu'une d'entre elles se marie, sa place est considérée comme vacante. Dans les 80 écoles publiques de cette ville, il n'y a que quatre instituteurs, attachés aux quatre classes supérieures de garçons. Les instituteurs reçoivent des appointements de 1600 dollars (8000 fr. par an), et les institutrices, 500 à 900 dollars (2500 à 4500 fr.).

"D'après le recensement de 1860, il y a dans les Etats-Unis 113,006 établissements d'éducation, écoles, etc., avec 148,742 instituteurs qui donnent l'instruction à 5,417,880 élèves. Le gouvernement a largement contribué à encourager l'instruction en assignant en faveur des écoles environ 80, millions d'acres de terres, soit plus du double (?, du triple) de la superficie de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande réunies.

000000

Une exposition internationale d'économie domestique aura lieu à Utrecht (Hollande), pendant les mois d'août et septembre prochains; cette exposition a pour but principal de faire connaître à l'ouvrier les articles dont il a besoin pour sa nourriture, son logement, son instruction, etc., et qui, à un bas prix, joignent l'utilité et la bonne qualité. L'exposition sera divisée en sept classes: Habitation. — Objets de ménage. — Vêtements. — Aliments. — Outils de l'ouvrier et du jardinier. — Moyens de développement moral, intellectuel et corporel. — Statuts, règlements et travaux des diverses sociétés ayant pour but l'amélioration de la position de

~0080m

l'ouvrier.

Les surnoms des communes vaudoises.

IIIe article.

Goumœns, lè Maïentze. C'est le nom patois des diverses espèces de mésanges. On donne aussi ce nom aux jeunes filles qui vont chanter le premier mai de maison en maison. On le donne aussi, par extension, à celles qui s'en vont chanter le premier janvier.

Gressy, *lè Patai*, les chiffonniers. Allusion inconnue.

Grandson, lè Vire-bocan. Du temps de Leurs Excellences, le conseil de ville, pour arrêter le maraudage dans les vignes, décida de faire construire une cage de fer de forme cylindrique, avec des manivelles aux extrémités, assez grande pour qu'un homme y pût entrer; et ordre fut donné d'y mettre les maraudeurs et de les y tourner jusqu'à ce qu'ils fussent tout étourdis, canque fusson tot ètordo, ou du moins jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le corps du délit. Le maréchal de commune fut chargé de confectionner la dite machine, soit tourniquet, comme on l'appelait.

Or un jour, le garde-champêtre prit un vieux bouc en flagrant délit de maraude, et il fut décidé qu'il y passerait comme les autres. Deux fort lurons saisirent l'animal, qui faisait résistance, le lièrent dans la cage, et le tournèrent bien et dûment. Mais le châtiment exécuté, le bouc était hors d'état de nuire: il était sans vie. Telle est la légende, ou du moins la version qu'on nous a communiquée.

Grandvaux, *lè Brise-botoille*, les brise-bouteilles. Leurs voisins leur reprochent, à tort ou à raison, d'être un peu vifs dans les querelles de cabaret.

Hermenches, *lè Tavan*, les taons. En latin, *taba-nus*, taon.

L'Abergement, lè Lâu, les loups. Allusion inconnue. Le même sobriquet est donné aux gens de Prahins.

Lignerolles, lè Bau, les bœufs.

Mauborget, lè Grelliet, les grillons. Allusion inconnue, à moins que ce ne soit pour la rime.

Mollondins, *lè Coumácllio*, les cremaillères, sauf erreur. Allusion inconnue.

Novalles, lè Tza, les chats. Allusion inconnue.

Nyon, lè Medze-fèdze, les mange-foie. La légende raconte que plusieurs messieurs de cette ville ayant décidé de faire entre eux un pique-nique, tous, comme d'un commun accord, apportèrent du foie.

Ollon, lè Boïards. Allusion inconnue.

Orbe, lè Gaulâ. Allusion inconnue.

Oleyres, lè Renâ, les renards. Probablement parce qu'un certain nombre d'habitations sont construites dans des rochers de molasse, ce qui fait penser à des tanières. Mais les anciens du village ont une autre version. Ils disent que dans le temps où tous les villages avaient leur gibet, celui d'Oleyres était le seul qui fùt demeuré vierge; et que, par jalousie, les gens de Granges, hameau fribourgeois voisin, vinrent y pendre un renard qu'ils avaient pris au piége.

En remerciant tous ceux qui nous ont adressé des